



Régularisation d'un étranger

Par **lydia**, le **17/01/2011** à **22:55**

Bonjour,
je suis marié avec une femme et nous avons un enfant de 10 mois, elle est ici en France depuis 2009, elle a pris un visa touristique et qui a été expiré en décembre 2009. Nous nous sommes mariés en mai 2010 ici en France même, je suis titulaire d'une carte de séjour de 10 ans qui expirera en 2019. Je souhaiterais savoir si il y aura une possibilité de régularisation pour notre cas? merci de me répondre et c'est très gentil

Par **chris_idv**, le **17/01/2011** à **23:15**

Bonjour,

Votre enfant est né en France mais comme aucun de ses parents n'a la nationalité française alors l'enfant n'est pas français, donc la mère de l'enfant ne peut pas obtenir de régularisation à ce titre.

Si vous vous mariez en France avec la mère de l'enfant l'administration exigera son retour dans le pays d'origine afin d'obtenir un visa valide pour la France.

Cordialement,